



Union des Groupements de Pharmaciens d'Officine

rassemblant plus de 4 000 pharmaciens

Le 12 juillet 2013

### Médicaments d'automédication :

L'UDGPO réagit aux insuffisances manifestes dans la prise en considération du risque sanitaire de la consultation publique de l'Autorité de la Concurrence

Le 11 juillet 2013, l'Autorité de la Concurrence a avancé l'idée d'une vente des médicaments sans ordonnance dans les grandes surfaces. L'UDGPO, qui a étudié le document de consultation publique sur lequel s'appuie cette proposition, est stupéfaite de constater le traitement aussi lacunaire que dénué d'impartialité réservé par cette Autorité au risque sanitaire. En effet, cette question essentielle n'est abordée que de manière très rapide, dans le paragraphe 634 de son document. Plus grave encore, elle se contente d'y relayer les seuls arguments des futurs bénéficiaires de cette ouverture, par le témoignage d'une grande surface française implantée en Italie (vraisemblablement Leclerc ?), et par mention d'un article de l'UFC-Que Choisir qui reprend les dires de cette grande surface !

L'UDGPO s'interroge sur de telles méthodes : pourquoi, alors qu'il est question de risques sanitaires, ne pas avoir interrogé la Haute Autorité de Santé, la Food and Drug Administration aux États-Unis ? Pourquoi avoir négligé l'opinion des Pharmaciens ?

L'UDGPO et son Président Daniel Buchinger ne peuvent que s'interroger sur les conditions dans lesquelles un tel rapport a été commandité et rédigé. Il semble évident que le risque sanitaire n'a volontairement pas été réellement appréhendé pour alimenter le document de consultation publique. Comment peut-on sérieusement se contenter de l'interview d'un distributeur qui souhaite récupérer le marché de l'automédication pour prétendre analyser un éventuel risque sanitaire ? Un travail aussi lacunaire et orienté ne répond ni au sérieux ni à la déontologie attendue d'une autorité administrative indépendante comme l'Autorité de la Concurrence !

**Chacun pourra en juger en consultant ce document à l'adresse suivante :**

[http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/consultation\\_medicaments\\_juill13.pdf](http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/consultation_medicaments_juill13.pdf)

Daniel Buchinger rappelle qu'en marge de l'examen du projet de loi consommation 2013 par l'Assemblée Nationale, l'UDGPO a envoyé une lettre-dossier<sup>1</sup> à tous les parlementaires français pour les sensibiliser au risque sanitaire qu'engendrerait l'autorisation de vente de médicaments sans ordonnance par la grande distribution. Ce risque avéré est attesté notamment par les études sérieuses d'Autorités étrangères, spécialement de la Food and Drug Administration aux États-Unis. Ces études soulignent notamment les ravages de la vente libre en grandes surfaces de médicaments contenant du paracétamol, comme suit :

*Paracétamol : surdosage involontaire et suicide<sup>2</sup>*

*Le surdosage involontaire en paracétamol est la première cause de défaillance du foie en Angleterre et aux États-Unis. Les intoxications involontaires au paracétamol représentent tous les ans aux États-Unis plus de 13 000 passages aux urgences, plus de 2 000 hospitalisations et près de 100 décès selon la Food and Drug Administration. Ces chiffres importants sont expliqués par le fait que de nombreux produits sont disponibles aux États-Unis en vente libre sans ordonnance et contiennent du paracétamol (...).*

Annexes : <sup>1</sup> Lettre-dossier en annexe / <sup>2</sup> Article de santé dans son intégralité / <sup>3</sup> Article paracétamol

UDGPO – 20, rue Contrescarpe – 44000 Nantes

Contact : [presse@universpharmacie.com](mailto:presse@universpharmacie.com)